



Devenez une Entreprise Papillon!

Votre entreprise souhaite redonner à sa communauté?

En devenant une Entreprise Papillon, votre entreprise contribue au bien-être de sa communauté.

La Fondation du CHUS bénéficie d'une belle notoriété en Estrie et mobilise plusieurs acteurs économiques importants autant dans le monde des gens d'affaires que dans la population.

Joignez-vous à nous et permettez à votre équipe et à votre clientèle de contribuer à l'amélioration des soins et services de santé des gens d'ici.

AVANTAGES



Participation à la **vie philanthropique** de la région.



Permet à la communauté d'**encourager une entreprise d'ici**, tout en contribuant à l'amélioration des soins de santé.



Sceau philanthropique Entreprise Papillon pour apposer sur vos produits, vos outils de communications, votre enseigne, etc.

VISIBILITÉ ET RAYONNEMENT

Logo de l'entreprise sur notre site Web.

Visibilité de l'entreprise dans la promotion sur nos médias sociaux.
(FACEBOOK, INSTAGRAM ET LINKEDIN)

Mention de votre implication dans une infolettre mensuelle de la Fondation du CHUS.

NOMBRE DE VISITEURS ANNUELS

+ 55 000

NOMBRE D'ABONNÉS

+ 10 000

NOMBRE D'ABONNÉS

+ 29 000

Faites la différence dans la vie des gens d'ici.

Le montant amassé servira à répondre aux besoins prioritaires du CHUS.

COMMENT?

Voici différentes façons de vous impliquer :

- collecte des dons à la caisse;
- remise d'un montant ou d'un pourcentage lors des ventes d'un produit identifié;
- vente de moitié-moitié;
- toutes autres idées de votre équipe.

QUAND?

Il est possible de faire une collecte au moment qui vous convient le mieux durant l'année, que ce soit pour la Saint-Valentin, la fêtes des Mères, pour la période estivale ou encore le temps des Fêtes.

Certaines entreprises le font d'ailleurs toute l'année, tandis que d'autres proposent des initiatives ciblées pour quelques mois.

VOTRE ENGAGEMENT

1

L'Entreprise Papillon s'engage à amasser et remettre un montant minimal de 250 \$ à la Fondation du CHUS par année, et ce, pour une période minimale de deux ans.

2

Votre entreprise s'engage également à ajouter le logo de la Fondation du CHUS sur son site internet et à promouvoir son initiative auprès de sa clientèle.

3

Votre entreprise peut également s'afficher en utilisant le matériel promotionnel offert par la Fondation du CHUS.



Accès à une trousse d'outils pour promouvoir votre initiative.

Pour obtenir plus d'informations sur l'Entreprise Papillon, n'hésitez pas à joindre :



MARINE ALMARCHA

Conseillère en développement, dons et commandites

marine.almarcha.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca

T : 819 820-6450, poste : 22852

C : 514 431-5597